

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

---



Trente-deuxième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 19 – 23 juin 2023

Questions administratives et financières

ADMISSION DES OBSERVATEURS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Conformément à l'article 4, paragraphe 2, du règlement intérieur du Comité pour les animaux, toute organisation ou agence techniquement qualifiée dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvages souhaitant participer à une session du Comité doit en faire la demande au Secrétariat 30 jours au moins avant la session.
3. Cette procédure ne s'applique ni aux observateurs d'États non Parties à la Convention, ni à l'Organisation des Nations Unies, à ses institutions spécialisées, ou à l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui peuvent être représentés aux sessions du Comité pour les animaux conformément à l'article 3 du règlement intérieur.
4. La liste des observateurs qui ont soumis une demande au Secrétariat au moins 30 jours avant la session en vue de participer à la 32<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux conformément aux articles 3 et 4 du règlement intérieur, et dont la demande a été approuvée par le Président, figure ci-dessous.
5. Le Secrétariat souhaite attirer l'attention du Comité sur l'article 4, paragraphe 1, de son règlement intérieur qui stipule que « toute organisation ou agence techniquement qualifiée dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvages » peut faire part de son désir d'être représentée à la session. Des organes de gestion ayant demandé des clarifications sur les types d'organisations concernés, le Secrétariat note que la pratique établie a été de recommander aux Présidents du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux d'approuver la participation de toute organisation ou agence techniquement qualifiée dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvages, ainsi que de toute organisation ou agence faisant preuve d'un intérêt direct et légitime envers la réglementation CITES, notamment des représentants des secteurs tels que la parfumerie, les plantes médicinales, les cosmétiques, les organisations du bois et d'instruments de musique et d'autres organisations commerciales.
6. Le Comité est invité à prendre note de la liste d'observateurs qui figure ci-dessous ainsi que de la pratique actuelle concernant l'approbation des organisations observatrices conformément à l'article 4, paragraphe 3, de son règlement intérieur.

**UN and its specialized agencies / ONU y organismos especializados de las Naciones Unidas /  
ONU et institutions spécialisées des Nations Unies**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC)

**Intergovernmental organization / Organización intergubernamental /  
Organisation intergouvernementale**

Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)  
International Council for Game and Wildlife Conservation  
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)  
Southeast Asian Fisheries Development Center

**International NGO / ONG internacional / ONG internationale**

ADM Capital Foundation  
Association of Midwest Fish and Wildlife Agencies  
Association of Northeast Fish and Wildlife Agencies  
Association of Western Fish and Wildlife Agencies  
Association des zoos et aquariums  
BirdLife International  
Bloom Association  
Born Free Foundation  
Cheetah Conservation Fund  
Conservation Force  
Defenders of Wildlife  
Earth League International  
European Animal Research Association  
European Association of Zoos and Aquaria  
European Pet Organisation  
Fondation Franz Weber  
Humane Society International  
Fonds international pour la protection des animaux (IFAW)  
IWMC-World Conservation Trust  
Marine Watch International  
OCEANA Inc.  
Ornamental Fish International  
Pan African Sanctuary Alliance  
Safari Club International  
Safari Club International Foundation  
San Diego Zoo Wildlife Alliance  
Save our Seas Foundation  
Shark Advocates International  
Society for Wildlife And Nature International  
Species Survival Network  
The Blue Resources Trust  
The European Federation of Associations for Hunting & Conservation  
The International Fur Federation  
The Shark Trust  
TRAFFIC

Whale and Dolphin Conservation  
Wildlife Conservation Society  
World Association of Zoos and Aquariums  
Fonds mondial pour la nature (WWF)  
Société zoologique de Londres

**National NGO / ONG nacional / ONG nationale**

Animal Welfare Institute  
Association of Southeastern Fish and Wildlife Agencies  
Born Free USA  
Center for Biological Diversity  
Conservation Alliance of Kenya  
Dallas Safari Club  
Fauna & Flora International  
Fur Institute of Canada  
German Society of Herpetology  
Global Guardian Trust  
Indonesian Coral, Shell and Ornamental Fish Association (AKKII)  
MigraMar  
National Association for Biomedical Research  
Natural Resources Defense Council  
Parrot Breeders Association of Southern Africa  
Pro Vision Reef  
Pro Wildlife  
South African Taxidermy & Tannery Association  
SUCo SA (Sustainable Use Coalition South Africa)  
Sustainable Users Network  
Zoo and Aquarium Association Australasia  
Zoological Association of America

**Private sector / Sector privado / Secteur privé**

Florida International University  
Indonesian Agarwood Association  
MEA Strategies  
Organization of Professional Aviculturists